



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025 A 20 H 00

A la suite de la publication dans le Journal officiel N° 21 du jeudi 5 juin 2025 et de la convocation par tout ménage et par affichage public, une assemblée ordinaire a eu lieu ce jour à 20 h 00 à la halle de gymnastique.

Electrices et électeurs inscrits 594
Electrices et électeurs présents 21

Président : M. Eric JORAY
Secrétaire : Mme Marie FEY
Scrutateurs : M. ORY et M. MERCAY

Le Président remercie le Conseil communal pour l'envoi de la convocation effectué dans le délai légal. Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, il donne lecture de l'ordre du jour.

PROCES-VERBAL

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et accepter le règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité (LAEL).
3. Prendre connaissance et accepter le nouveau règlement communal sur les émoluments.
4. Discuter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024.
5. Information sur le report de l'amortissement du Forum Biwi.
6. Divers.

Le Président demande si le Conseil communal souhaite apporter des modifications à l'ordre du jour.
M. RUFER : aucune modification.

En complément du présent procès-verbal, une présentation Powerpoint de l'assemblée communale est à disposition.

1. **Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée**
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans modification.
2. **Prendre connaissance et accepter le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité (LAEL)**

Le Président donne la parole à M. RUFER.

M. RUFER présente le règlement en informant qu'il s'agit d'une législation cantonale modifiée par le Parlement. Le prélèvement de la redevance par BKW n'est plus possible sans base légale. Avant, BKW versait à la commune environ CHF 27'000 par année, ce nouveau règlement vise à obtenir le même montant à travers le compte général et le compte affecté.

M. RUFER ouvre les questions :

M. MERCAY : est-ce que les ménages produisent ces montants ?

M. RUFER : affirmatif, ainsi que les entreprises.

M. MERCAY : il ne s'agit donc pas d'une diminution et la pratique BKW est-elle valable pour l'ensemble de ses clients ou valable que pour le Canton du Jura ?

M. RUFER : toutes les communes mettent une taxe pour obtenir un fond pour l'éclairage public mais effectivement il ne s'agit pas d'une diminution.

Plus de question.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre les questions :

Pas de question.

M. RUFER précise qu'il n'y aura aucun changement dans les coûts pour les citoyens et peut si souhaité, présenter les articles en détail.

Le Président passe au vote :

Le nouveau règlement communal LAEL est accepté à l'unanimité.

3. Prendre connaissance et accepter le nouveau règlement communal sur les émoluments

Le Président donne la parole à M. RUFER.

M. RUFER informe que ce nouveau règlement est un toilettage et une adaptation des tarifs avec l'ajout de certains éléments qui ne sont actuellement pas répercutés aux habitants. Un émolument ne peut pas être supérieur au travail fourni, c'est une somme perçue par l'administration cantonale ou communale en contrepartie d'un service rendu ou d'une prestation spécifique. Le dernier règlement date de 2014, M. RUFER présente les modifications.

M. RUFER ouvre les questions :

Mme FREI : demande des précisions sur les taxes JURAC ?

Mme FEY : il s'agit d'une redevance cantonale pour l'utilisation de la plateforme des permis de construire.

Plus de question.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre les questions :

Pas de question.

Le Président passe au vote :

Le nouveau règlement communal sur les émoluments est accepté à l'unanimité.

4. Discuter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024

Le Président donne la parole à M. RUFER.

M. RUFER précise que 90% des comptes communaux sont positifs dans le Canton du Jura, le système MCH2 oblige la réévaluation du Patrimoine immobilier. Bonne nouvelle, la commune n'aurait pas besoin de cette réévaluation, elle se porte bien. Le montant lié à cette réévaluation a été mis en réserve car le montant n'est pas disponible mais fictif. Le résultat de l'autofinancement est très bon soit CHF 1'533'155.27 mais ces prochaines années il y aura pas mal d'investissements importants. La commune boucle avec un résultat global positif de CHF 80'334.99 pour 2024.

M. RUFER ouvre les questions :

M. RANZI : quel compte est attribué pour la vente du réseau gaz ?

M. OSDAUTAJ : attribution au compte gaz et virement à la fortune nette au bilan.

M. RANZI : surprenant car ce n'est pas visible dans les comptes.

M. OSDAUTAJ : le gaz était dans le patrimoine administratif et il fallait le mettre dans le patrimoine financier qui se trouve dans le compte général.

M. MERCAY : sur la petite brochure explicative de ce soir, compte 400, revenu fiscal supplémentaire mais résultat du bénéfice diminué, pourquoi ? Où est allé le montant de CHF 250'000 ?

M. RUFER : réévaluation des biens immobiliers, compte fortune augmenté mais pas présenté à l'écran et pas visible.

M. MERCAY : est conscient que la commune va bien et est riche il faut oser le dire et ça serait bien de rendre la fortune visible.

M. RUFER : affirmatif, en prend note en mettant également les actifs passifs.

M. RUFER présente les comptes de la Bourgeoisie avec un bénéfice de CHF 91'534.54 provenant essentiellement des immeubles locatifs. Réévaluation importante des immeubles locatifs. M. RUFER précise qu'il sera également possible de fournir les éléments liés à la fortune lors de la prochaine assemblée communale.

Plus de question.

Le Président demande si la vérification des comptes a été établie par FIDAG ?

M. RUFER : affirmatif.

L'entrée en matière est acceptée

**Le Président passe au vote pour les comptes communaux :
Les comptes sont acceptés à l'unanimité.**

**Le Président passe au vote pour les comptes de la bourgeoisie :
Les comptes sont acceptés à l'unanimité.**

5. Information sur le report de l'amortissement du Forum Biwi

Le Président donne la parole à M. RUFER mais informe qu'il s'agit uniquement d'une information et qu'il n'y aura donc pas de vote.

M. RUFER apporte les éléments liés à l'état des lieux, avant la Covid, la situation du club était excellente. Après la Covid et le conflit en Ukraine la situation s'est un peu compliquée et avec la promotion du HC Ajoie, le sponsoring est plus compliqué. La demande de réduire l'amortissement a pour but de pérenniser la bonne santé du club qui a toujours une fortune de côté et qui n'est jamais en manque de liquidités. La situation du club est saine, il faut uniquement diminuer un peu la pression financière. La demande de diminution de l'amortissement de CHF 47'000 à CHF 32'000 par année a été acceptée par le Conseil communal, validée par l'établissement bancaire et information et autorisation du Service des communes. Une commission permanente est en place, elle assume chaque année le bon suivi du bâtiment et assure son entretien. L'emprunt pour le Forum Biwi était de CHF 2'330'000 et aujourd'hui la dette est de CHF 1'977'500.

M. RUFER ouvre les questions :

M. MERCAY : avec un amortissement de CHF 47'000 par année, les charges du club s'élèvent à 120'111 par année alors que d'autres clubs ont moins de charges, n'est-il pas possible que la commune prenne à sa charge certains éléments pour diminuer ces charges ?

M. RUFER : tout est possible, nous essayons de mettre en valeur le lieu notamment avec, par exemple, la réception du Président parlement, ou encore pouvoir utiliser le Forum pour les leçons de gym des écoles. Le Conseil communal est en train d'analyser un projet de réfection pour l'école, il serait éventuellement envisageable d'utiliser la halle du Forum pour les leçons de gym. Dans l'offre de réfection de l'école le montant dédié pour la halle de sport s'élève à trois millions de francs.

M. ORY : pour le droit de superficie, le propriétaire est la commune ?

M. RUFER : négatif, il s'agit de M. Charles CUTTAT.

M. TURBERG : précise que le droit de superficie est valable pour 99 ans.

Le Président estime qu'il y a une piste à prendre pour la fréquentation du lieu par les écoles.

6. Divers

M. DE GASPARO : à la rue Es Planches une propriété est à l'abandon, est-ce que la commune pourrait faire valoir un droit d'emption ?

M. RUFER : le droit d'emption communal existe, pour cette parcelle les propriétaires n'habitent pas en Suisse mais M. DE GASPARO a raison, il faut faire bouger les choses.

Mme BOURQUIN : appui la remarque de M. DE GASPARO, la végétation de la propriété devient très importante.

Mme BOURQUIN : est-il possible de mettre un budget à disposition pour la Culture et voir pour trouver une solution pour valoriser le Centre culturel qui n'est actuellement plus utilisé.

M. RUFER : le Centre culturel a été remis à la Bourgeoisie, M. RUFER partage l'avis de Mme BOURQUIN mais les coûts de chauffage en hiver sont importants. Le bâtiment est classé au Patrimoine, il n'est donc pas possible de modifier le système de chauffage actuel. Il faudrait trouver un moyen pour valoriser cet endroit lors des belles périodes de l'année. M. RUFER encourage les personnes si elles ont des propositions.

Mme CUTTAT : n'étant pas chauffé l'hiver, le bâtiment va finir par se délabrer et c'est dommage.

M. JORAY : il vaut peut-être la peine de réaliser une invitation à la population pour reprendre les activités et valoriser ce lieu.

Mme CUTTAT : trouve dommage que l'assemblée bourgeoise ne soit plus au Centre culturel.

M. Walter RUFER : n'est-il pas possible d'installer un poêle à bois dans ce bâtiment ?

M. RUFER : cela peut être une bonne idée, il demande à Mme FEY d'en informer la commission bourgeoise.

Mme CUTTAT : demande à déplacer le distributeur des sacs pour crottes de chiens situé vers la table à la place de jeux ?

Mme AUBRY : un tout-ménage a été distribué concernant les déjections canines sur la place de jeux et regardera avec le voyer communal pour trouver un autre endroit pour ce distributeur.

Mme FREI : propose d'ajouter une affiche sur la poubelle afin de ne pas y mettre des sacs de déjections canines.

M. Walter RUFER : la tour à hirondelles au Petit-Calibre n'est pas utilisée et demande son déplacement, au besoin, il pourrait proposer en endroit à sa ferme.

M. RUFER : du même avis sur son utilité à cet emplacement mais ce qui est onéreux c'est l'installation et les fondations.

M. TISSOT : il s'agit d'une donation de deux tours à hirondelles par une Fondation.

M. RUFER : propose de prendre contact avec cette Fondation pour un éventuel déplacement.

M. MERCAY : demande quand sera le début des travaux pour la rue des Grands-Champs ?

M. TISSOT : impérativement avant le 31.12.2025 sinon nous perdrons la subvention fédérale. Auditions de tous les riverains très prochainement.

Mme CUTTAT : est-ce qu'il y a un moyen d'installer un molok dans le haut du village ?

M. RUFER : le calcul se fait par nombre d'habitants par molok, le problème c'est que personne ne souhaite un molok devant chez lui. Mais s'il est possible de trouver un arrangement avec un propriétaire pour le rachat d'une partie de terrain et ensuite se renseigner auprès du SEOD. M. RUFER va regarder pour effectuer un sondage à ce sujet.

M. RUFER remercie tous les citoyens présents pour les idées apportées et ainsi pouvoir avancer.

Plus de question, le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation active et les invite à un apéritif organisé par la commune.

La séance est levée à 21h25.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Eric JORAY

Marie FEY